

LE RISQUE FEUX DE FORETS

I. QUE SONT LES FEUX DE FORETS ?

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

II. COMMENT SURVIENNENT-ILS ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures....), accident ou malveillance ;
- **un apport d'oxygène** : le vent active la combustion ;
- **un combustible** (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

III. QUELS SONT LES RISQUES DE FEUX DE FORETS DANS LA COMMUNE ?

Des feux de forêts ont eu lieu dans le nord de la commune en 1962 , au Sud Est en 1967, au Sud Ouest en 1973, au lieu-dit le Défends en 1984.

en fonction des différentes études menées dans la région :

- les cartes de l'aléa risque "feux de forêts" figurent pages 13 et 14.
- les cartes des zones où il convient de procéder à l'information préventive se trouvent pages 37 et 38.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

PREVENTION:

- **la sensibilisation de la population** sur les risques de feux de camp, agricoles et forestiers (écobuage), barbecues, cigarettes, détritiques...
- **la résorption des causes** d'incendie : contrôle des feux en forêt, des décharges. avec renforcement des **sanctions pénales** ;
- **l'aménagement de la forêt** : débroussaillage, pistes d'accès pompiers, pare-feux, puits d'eau
- **la surveillance régulière** renforcée en période estivale : patrouilles terrestres, tours de guet.
- **organisation** d'un comité communal de feux de forêt.
- **l'élaboration et la mise en place de plans de secours** et de plans d'action rapide avec des groupes d'attaque immédiate limitant l'extension des feux ; dans les grands feux, le recours à des moyens régionaux, voire nationaux est parfois nécessaire (unités de sapeurs-pompiers avec avions et hélicoptères " arroseurs ", matériels roulants...).

Les feux de forêts sont essentiellement combattus par les unités de sapeurs-pompiers départementaux et communaux. Ceux-ci doivent être prévenus dès le début de tout feu de forêt.

PROTECTION:

- **En cas de danger** la population serait alertée par la sirène (4 coups), les gardes municipaux, les membres de la commission des feux de forêts et les élus.
- Toute évacuation serait annoncée par le porte à porte.
- Les possibilités d'hébergement sur la commune sont : les écoles et les trois salles municipales.

V. QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

AVANT

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...),
- débroussaillage autour de la maison,
- vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

PENDANT

- si l'on est témoin d'un départ de feu :
 - informer les pompiers,
 - si possible attaquer le feu,
 - rechercher un abri en fuyant dos au feu,
 - respirer à travers un linge humide,
 - en voiture ne pas sortir.

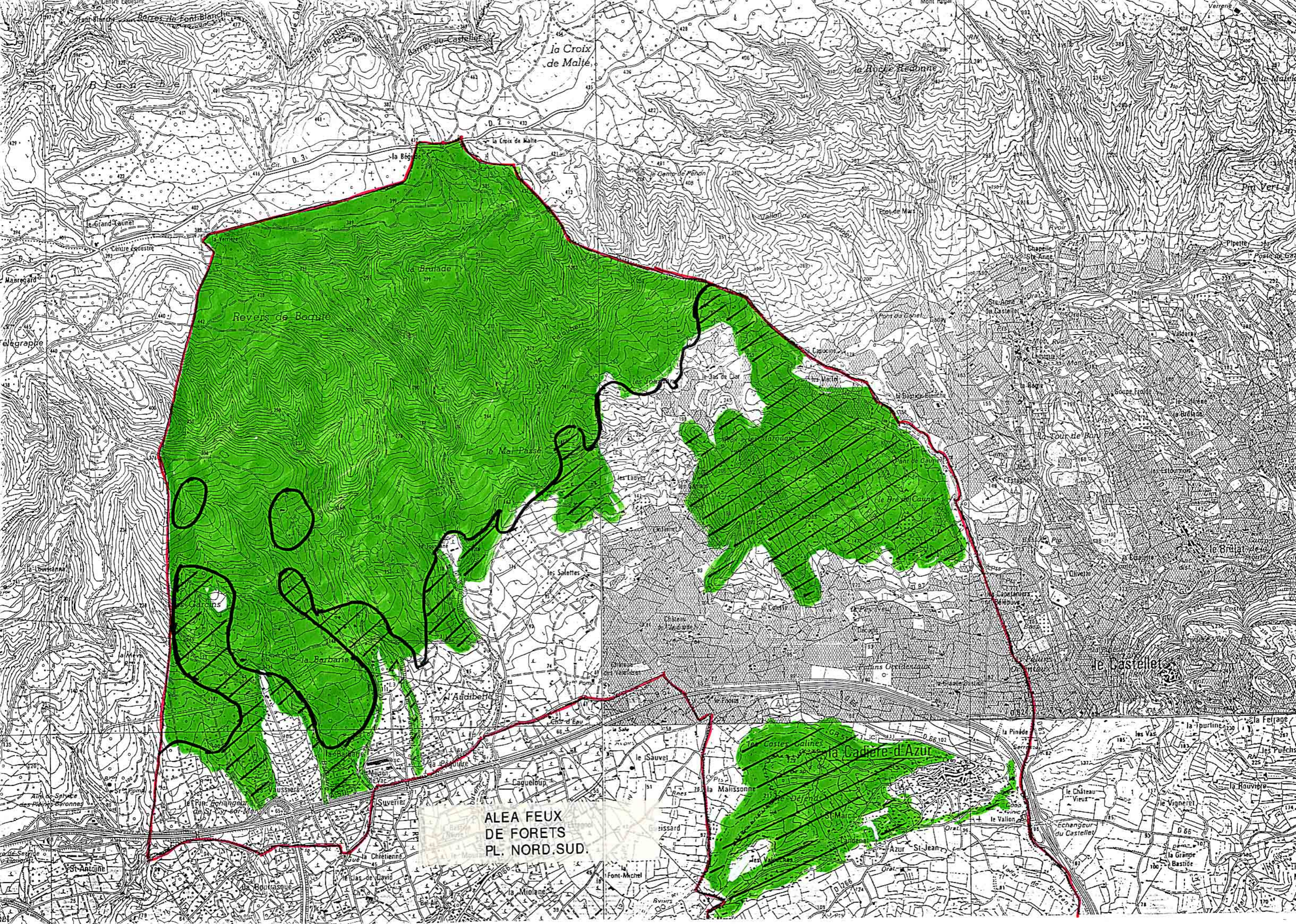
- dans un bâtiment :
 - ouvrir le portail du terrain,
 - fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur),
 - fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
 - occulter les aérations avec des linges humides,
 - rentrer les tuyaux d'arrosage.

APRES

- éteindre les foyers résiduels.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.98.25.25.
- Les Sapeurs-Pompiers (Etat Major Départemental) : 04.94.68.00.18.
- DDAF: 04.94.36.47.00.



ALEA FEUX
DE FORETS
PL. NORD.SUD.

Revers de Boque

la Croix
de Malte

la Roche Redonne

le Mar Passé

les Carcins

la Barbane

la Cadiere d'Azur

le Castellet

Barres de Font-Blanche

Barres au-Castellet

Tour de Azur

la Croix de Malte

la Bégué

la Brulade

le Moussin

le Vallon

le Fort de Mar

Chapelle
Ste Anne

Ste Anne
de Castelle

le Moussin

le Sautre

le Sautre

le Sautre

le Sautre

le Sautre

le Sautre

le Sautre

le Sautre

le Sautre

le Grand Taunel

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

le Centre Equestre

Al Audiberte

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

le Sauveterre

